

Lettre ouverte  
aux contribuables âgés non imposables.

Vous êtes "non imposable" si cela est écrit noir sur blanc en réponse à vos déclarations de revenus.

En conséquence, vous êtes dispensé de la taxe locale (voir le verso de ladite feuille.)

En vous gênant un peu, parceque vous n'êtes pas riche, vous avez eu le coeur sensible à l'appel des oeuvres d'utilité publique que vous préférez. Les plus fortunés ne sont jamais les plus généreux.....-il faut en avoir un peu bavé dans la vie pour comprendre !)

L'Administration, bonne mère, vous accorde une réduction de l'impôt en fonction de vos dons. Cela aussi, c'est écrit .

Attention ! C'est de la poudre aux yeux...vous êtes coincés quand même . On vous colle tout un baratin pour pouvoir vous extorquer ce qu'on vous a accordé.....en principe.

On vous déclare: " si vous n'aviez rien donné aux oeuvres, vous seriez imposable !" (dixit une aimable contrôleuse de Ploërmel.)

Conclusion: vous devez payer la taxe. C'est comme ça...Na!

Ce n'est pas tout. Par une déduction logique ( pour le fisc, pas pour le commun des mortels ), vous devez aussi payer la taxe télévision dont vous pensiez être exonéré en fonction de votre âge.

On sait quelle est l'importance de la télévision pour beaucoup de retraités plus ou moins impotents.

Résultat: la réduction d'impôts au titre des dons aux oeuvres est pulvérisée...On vous rogne d'un côté ce qu'on fait semblant de vous céder de l'autre.

Comme toujours, on vous assène un charabia inextricable à coup d'articles que vous ne connaissez pas ; il faut noyer le poisson; vous n'avez plus qu'à baisser culotte pour recevoir la fessée.

Si, malgré tout, vous n'êtes pas d'accord, on vous donne très aimablement l'adresse du Tribunal Administratif. Pensez vous que des retraités âgés vont faire les frais d'un avocat et s'imposer les soucis d'une plaidoirie ? C'est de l'humour de mauvais goût, de la violence légalisée.

Continuez quand même à aider les oeuvres de votre choix, mais n'en parlez plus dans vos déclarations d'impôts. Cela ne regarde personne. Le fisc vous fichera (peut-être) la paix. Cela vaut bien quelques sacrifices supplémentaires....et n'oubliez pas que la main gauche doit ignorer ce que donne la main droite.

Pierre BBRIDIER  
Baignon ( 56 )